Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261122-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026

Convocation du 4 novembre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, Maire.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Mari COURTAS, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Patrick COSSON, Annie LABBE, Pascal DUBRUNFAUT, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Maxime LE CRONC, Pascale LABBE, Abdel BELARBI, Mohamed MEZILET, Christine ORAIN, Pierre-Yves BRUNEL, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascal FOURNET, Viviane BOULIN, Bruno THYS, Annick MOISAN, Luc STRIDE, Aude SECONDINO, Rokiatou KEITA, Eric PRONGET, Marie PASCO, Yvon LE PERDU, Catherine PEDRON, Pascal JEGO, Maryline MORFOUASSE et Estelle BREILLOT

POUVOIRS : Pascale GALLERNE donne pouvoir à Pascale LABBE
Karine BOIVIN donne pouvoir à Anthony DECRETON
Pierre SALOU donne pouvoir à Maryse LAURENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anthony DECRETON

Membres en exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

2026-11-22 - Subventions familiales, sociales, de défense des droits et humanitaires au titre de l'année 2027

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2251-3-1 et L.2311-7 ;

Vu l'avis de la commission de l'action sociale et de la solidarité réunie le 2 novembre 2026 ;

Considérant que la commune soutient les associations qui interviennent dans les domaines familial, social, de la défense des droits et humanitaire au bénéfice des habitants de Ploufragan, ce qui présente un intérêt public local ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vote à main levée, DECIDE D'ATTRIBUER

- **à l'unanimité,** les subventions familiales, sociales, de défense des droits et humanitaires suivantes, au titre de l'année 2027 :

Associations	Montants 2027
Secours populaire de Ploufragan – fonctionnement	460 €
Secours populaire de Ploufragan – aide aux familles	3 900 €
Association familiale catholique – fonctionnement	460 €
Association familiale catholique – aide alimentaire	1 540 €
Les Restos du Cœur – aide alimentaire	2 200 €

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261122-DE

Atoutage (animation à l'EHPAD de Ploufragan)	500 €
Symbiose (soins de support en oncologie)	[illegible]
APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés)	100 €
ADAPEI	100 €
France ADOT 22 (don d'organes)	100 €
Accueil familles détenus maison d'arrêt (AFDMA)	170 €
ASTI (Association de solidarité avec les migrants)	500 €
L'Hirondelle	100 €
Beauvallon – « Lieu-dit »	600 €
Beauvallon – prévention spécialisée	1 500 €
Croix-Rouge	500 €
Total	**12 830 €**

- **et par 32 voix pour** (Christine ORAIN ne prend pas part au vote) la subvention suivante :

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	**1 000 €**

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2027 de la Ville, chapitre 65.

A Ploufragan, le 17 novembre 2026

Le Maire
Bruno BEUZIT

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance
Anthony DECRETON